



Autoroute Castres-Toulouse Concertation sur les fuseaux de 300 m

**Réunion avec les élus concernant le secteur 1 (de l'A 68 à Verfeil)
Castelmaurou, lundi 24 janvier 2011**

Compte-rendu

En ouverture de la réunion, M. Philippe GRAMMONT, directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, indique que le dispositif de concertation sur les fuseaux est lancé et rappelle le programme de la réunion :

- présentation de l'organisation de la concertation sur les fuseaux de 300 m ;
- présentation des caractéristiques du projet : aménagements à réaliser, zones d'échanges et système de péage ;
- présentation du fuseau unique sur cette zone, permettant le doublement de l'A 680
- échanges avec les élus

M. Philippe GRAMMONT rappelle ensuite les grandes lignes de la décision ministérielle du 25 juin 2010 d'achever la mise à 2x2 voies de la liaison entre Castres et Toulouse selon l'itinéraire de la route nationale 126 (RN 126) sous forme de concession autoroutière, de lancer la concertation et les études préalables à la déclaration d'utilité publique.

Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), présente sa mission. La loi Grenelle II prévoit que la concertation post débat public soit suivie par un garant neutre et indépendant qui puisse vérifier que la concertation a été menée de manière transparente. A ce titre, elle assistera aux réunions avec les élus, aux réunions du comité de suivi et peut être contactée via le site internet de la concertation ou par courrier. Au terme de chaque phase de concertation, elle rédigera un avis sur le déroulement de la concertation qu'elle transmettra à la CNDP et au préfet de région. Mme Nerte DAUTIER rappelle qu'elle connaît le dossier et les acteurs pour avoir été membre de la commission particulière du débat public sur la liaison Castres-Toulouse en 2009 - 2010.

Organisation générale des études et de la concertation

M. Thomas CADOUL, chef du service Transports, Infrastructures et Déplacements à la DREAL Midi-Pyrénées, présente les études et l'organisation de la concertation.

Calendrier

- novembre 2010 – décembre 2010 : consultation des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur les modalités de la concertation ;
- janvier 2011 - février 2011 : concertation sur les fuseaux de 300 m ;
- avril 2011 : réunion du comité de pilotage pour valider le fuseau d'études de 300 m (dans lequel s'inscrira la recherche de tracés) ;
- avril 2011 – début 2012 : études approfondies sur les différentes options de tracé, l'itinéraire de substitution, les zones d'échange et le système de péage ; la concertation sera menée dans cette seconde phase sur ces thèmes-là ;
- début 2012 : réunion du comité de pilotage pour valider le tracé de référence ;
- 1er semestre 2012 : préparation du dossier d'enquête publique ;
- été 2012 : validation du dossier d'enquête publique par le comité de pilotage ;
- automne 2012 : enquête publique.

M. Thomas CADOUL précise qu'il faut distinguer le périmètre d'études (de l'A 68 à Castres), qui couvre l'ensemble des sections à mettre à 2x2 voies entre Castres et Toulouse, du périmètre de mise en concession (de l'A 68 à Verfeil), qui exclut la bretelle autoroutière A 680 déjà concédée aux Autoroutes du sud de la France (ASF).

L'organisation générale du pilotage des études et de la concertation

- La maîtrise d'ouvrage est déléguée à la DREAL Midi-Pyrénées, sous l'autorité du préfet de région. Ce dernier est aussi responsable de la concertation.
- Le comité de pilotage valide les principales phases. Il est présidé par le préfet de région et constitué de l'État, du Conseil régional, des Conseils généraux de la Haute-Garonne et du Tarn et de la Communauté d'agglomération de Castres – Mazamet.
- Le comité technique, constitué des services techniques des organismes représentés dans le comité de pilotage, prépare le comité de pilotage.
- Le comité de suivi, constitué de plusieurs collègues (État, élus locaux – collectivités locales et parlementaires, représentants du monde économique, représentants des salariés, associations, notamment de protection de l'environnement), est un lieu d'échanges sur les études et la concertation.
- Des groupes de travail techniques approfondiront les thèmes Environnement et Foncier/Aménagement du territoire.
- Des ateliers thématiques étudieront les apports du projet sur le territoire, notamment sur les aspects socio-économiques.

La concertation sur les fuseaux de 300 m, selon les modalités fixées par le préfet de région suite à la consultation des communes et EPCI concernés, comporte notamment :

- cinq rencontres intercommunales, une par secteur (un secteur concerne le territoire compris entre deux zones d'échanges) ;
- neuf permanences pour accueillir le public ;
- une réunion du comité de suivi pour échanger avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les outils de la concertation

- un dossier de concertation et un site Internet permettent de prendre connaissance de l'ensemble du projet et des cartes détaillées ;
- des insertions dans la presse locale et un dépliant diffusé dans 37 000 boîtes aux lettres du territoire invitent le public à s'informer et venir aux permanences ;
- un communiqué de presse est diffusé à chaque étape de la concertation ;
- un kit d'information, composé d'une carte/poster, d'un dossier de concertation et d'un registre, est disposé dans chaque mairie.

M. Thomas CADOUL rappelle enfin les principaux aménagements à réaliser sur l'itinéraire et les six zones d'échanges prévues et passe la parole à M. Benjamin AUDINOS, du bureau d'études EGIS, pour la présentation de la méthodologie des études et les principes du système de péage. Ce dernier poursuit par la présentation du secteur 1 entre l'A 68 et Verfeil.

La présentation s'appuie sur les cartes présentées dans le dossier de concertation. Sur le secteur 1, les enjeux principaux identifiés sont les suivants :

- Environnement humain : présence de bâti ;
- Environnement physique et naturel : présence du Girou et de sa zone inondable ;
- Les trois zones d'échange : Verfeil à l'est du secteur et Gragnague à l'ouest du secteur. La zone d'échange de Gragnague compte un demi-échangeur autoroutier entre l'A 68 et l'A680 et un demi-échangeur local pour rejoindre Gragnague, Castelmaurou, Garidech et la RD 20.

EGIS rappelle ensuite le cas particulier du secteur 1, avec la présence d'un seul fuseau (1P), permettant le doublement de la bretelle autoroutière A 680 existante. De fait, la comparaison multicritère portant sur les sensibilités n'a pas été réalisée à ce stade.

Dans la foulée de cette présentation, à la lecture des cartes, les élus de Saint-Marcel-Paulel et Bonrepos-Riquet précisent que les limites communales ont été modifiées. La limite actuelle se situe au bord du Girou.

Débat avec les élus

M. Philippe GRAMMONT donne ensuite la parole aux participants, en soulignant que le maître d'ouvrage attend de cette réunion qu'elle permette de balayer toutes les remarques des élus, de vérifier qu'il n'y a pas d'oubli dans le projet afin d'enrichir les études sur le fuseau de 300 m. Le fuseau est ensuite parcouru à partir d'une photographie aérienne.

Positionnement des échangeurs

A l'est, dans le secteur de Verfeil, la réflexion porte sur un échangeur accessible depuis le giratoire, équipement structurant localement. Deux options apparaissent : installer l'échangeur coté est ou ouest du giratoire. Aujourd'hui, la tendance semble être à un positionnement à l'ouest, qui éviterait d'impacter la station d'épuration et la ligne à haute tension.

Cette zone d'échange n'appelle pas de commentaire particulier de la part des élus présents. En revanche, le débat s'engage rapidement sur la zone d'échange de Gragnague, qui compte actuellement deux demi-échangeurs (pour la desserte locale et pour la liaison A 68 – A 680). Les élus font part de leur incompréhension que le projet ne prévoit pas *de facto* l'aménagement complet des deux échangeurs. Ils demandent donc que le projet prévoit le passage à deux échangeurs complets, pour permettre de développer les liens vers et depuis le nord (Albi, Saint-Sulpice) et l'ouest (Eurocentre, Bordeaux).

Le maître d'ouvrage précise que ce point ne fait pas partie du projet d'autoroute concédée entre Castres et Verfeil dans la mesure où les deux échangeurs se situent dans la section déjà concédée aux ASF. Il ajoute que le doublement de la bretelle A 680 est prévu au contrat triennuel Etat – ASF. L'aménagement complet de la bifurcation autoroutière fait l'objet d'études d'opportunité pour mesurer le trafic potentiel utilisant cet aménagement. De même, l'opportunité de l'aménagement complet de l'échangeur local sera étudiée au regard des trafics empruntant. Les expressions locales, comme celles qui seront exprimées au cours de cette réunion, seront également prises en compte.

Les élus, au premier rang desquels les trois conseillers généraux concernés par le secteur 1 et le maire de Saint-Pierre, soulignent que le projet d'autoroute Castres-Toulouse ne doit pas seulement contribuer à développer les échanges entre Toulouse et Castres, mais permettre un aménagement et un maillage de l'ensemble des territoires traversés. Par ailleurs, ils indiquent que les projections démographiques à 25 – 30 ans prévoient 40 000 habitants supplémentaires et que cet aménagement pourrait éviter un report de trafic de transit sur la rocade toulousaine pour aller vers l'ouest en direction de Montauban ou Bordeaux.

La DREAL Midi-Pyrénées confirme que cette demande sera étudiée et que l'attachement des élus à l'aménagement de ces échangeurs est une donnée importante, tout en rappelant que le flux

principal des échanges autoroutiers se fait vers - depuis Toulouse et non Albi, ce que confirme l'assistance.

Le maire de Saint-Pierre ajoute que, dans l'esprit du public, y compris pendant le débat public, le projet ne s'arrêtait pas à Verfeil, mais allait jusqu'à l'A 68 et comprenait bien l'aménagement d'un échangeur complet à Gragnague. Nerte DAUTIER, souligne que cette attente d'un aménagement du demi-échangeur n'était pas apparue aussi fortement dans le débat, mais qu'aujourd'hui, on entend une argumentation claire, forte et cohérente des élus.

Modalités de financement des zones d'échanges

Le financement de l'aménagement de l'échangeur local fait lui aussi débat. Le conseiller général du canton de Verfeil, les maires de Gragnague et Saint-Pierre s'inquiètent des modalités de financement prévues. Selon eux, c'est au concessionnaire actuel – les ASF – de prendre en charge ce financement. Autre hypothèse avancée par les élus : prévoir un cofinancement entre les ASF et le futur concessionnaire de l'autoroute Castres – Verfeil et inclure le complément de l'échangeur dans le futur appel d'offre, car il fait partie intégrante de l'autoroute et qu'il est en partie réalisable grâce aux subventions d'équilibre des collectivités territoriales.

Le maître d'ouvrage rappelle que l'aménagement de l'échangeur local relève d'un financement local, puisque émanant d'une demande locale. Concernant l'aménagement de la bifurcation autoroutière, un cofinancement de la part des deux concessionnaires n'est pas possible dans la mesure où la concession ASF, qui intègre la bretelle A 680, sera indépendante de la future concession Castres – Verfeil. Il faudra donc que le coût d'investissement de ce diffuseur soit rentabilisé par les trafics circulant sur la concession des ASF.

Dans tous les cas, M. GRAMMONT précise que les études appréhenderont le problème des échangeurs entre Castres et Toulouse de manière globale.

Itinéraire de substitution

La question de la substitution d'équilibre amène un débat sur la rétrocession des déviations existantes. La DREAL Midi-Pyrénées expose les caractéristiques du projet :

- Apport en nature au concessionnaire des déviations de Puylaurens et Soual ;
- trois hypothèses de travail pour la déviation de Verfeil :
 - doublement et mise aux normes autoroutières de la déviation actuelle avec un retour de l'ancienne route comme itinéraire de substitution ;
 - doublement et mise aux normes autoroutières de la déviation actuelle avec construction d'un itinéraire de substitution parallèle ;
 - maintien de la déviation actuelle comme itinéraire de substitution et construction d'une 2x2 voies aux normes autoroutières parallèlement.

Le conseiller général du canton de Verfeil indique que la première option lui semble la plus raisonnable. Il est contredit par le maire de Saint-Pierre qui rappelle la position du Conseil général de Haute-Garonne, qui refuse de vendre ou rétrocéder la déviation de Verfeil construite sur financement public. Le maître d'ouvrage indique qu'il appartient au président du Conseil général de fixer les conditions d'un éventuel échange. Le conseiller général du canton de Montastruc l'informe qu'il sera présent dans ce but au comité de suivi du 14 février 2011.

Autres thèmes abordés

La question du calendrier de mise en service est évoquée (conseillère municipale de Gragnague). Le maître d'ouvrage donne les principales échéances :

- A court terme (avril 2011) : choix du fuseau et situation précise des zones d'échange.
- A moyen terme : enquête publique à l'automne 2012, appel d'offres pour le choix du concessionnaire en 2013, mise en service fin 2015-début 2016.

En toute fin de réunion, les élus de Castelmaurou et Bonrepos-Riquet informent le maître d'ouvrage qu'ils vont lui transmettre les résultats d'études environnementales réalisées par Midi-Pyrénées Nature sur leur territoire dans le cadre de leur démarche PLU.

Enfin, le maire de Castelmaurou demande si, dans l'hypothèse d'un scénario idéal qui verrait l'aménagement complet des deux échangeurs de Gragnague pris en charge par le concessionnaire, l'impact sur la voirie locale de l'aménagement complet de l'échangeur serait intégré.

Elle souhaite aussi savoir si d'autres réunions de concertations avec les élus dans cette configuration auront lieu.

Le maître d'ouvrage précise que les études trafic intègrent bien les reports sur les voiries locales.

Il indique que d'autres réunions sont prévues début 2012 pour la recherche du tracé de 50m.

Synthèse

M. Philippe GRAMMONT retient de cette réunion de concertation la volonté locale d'avoir un nœud autoroutier complet qui participe à l'aménagement du territoire, ainsi qu'un échangeur local complet sur Gragnague.

Liste des participants (par ordre alphabétique) :

Commune de BAZUS

Monsieur Guy SUPRES,

Commune de BONREPOS-RIQUET

Monsieur Jean-Paul MAROSENE, Maire

Commune de CASTELMAUROU

Madame Michèle MARTIN, Déléguée Environnement

Madame Magali SCHARDT, Maire

Commune de GRAGNAGUE

Monsieur Liliane GUILLOTEAU, Adjointe au Maire

Monsieur Claude PLAUT, Adjoint

Commune de SAINT MARCEL PAULEL

Monsieur Claude ROUDIERE, Maire

Commune de SAINT PIERRE

Monsieur Joël BOUCHE, Maire

Conseil général de Haute-Garonne

Monsieur Claude CALESTROUPAT, Conseiller Général

Monsieur André LAUR, Conseiller Général

Monsieur Claude ROUDIERE, Conseiller Général